

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7069
5 janvier 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ET DU
REPRESENTANT ADJOINT DE L'UGANDA AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu des pouvoirs signés, le 28 décembre 1965, par le Premier Ministre de l'Ouganda et désignant M. Apollo Kaddumukasa Kironde et M. Erifasi Otema Allimadi respectivement représentant et représentant adjoint de l'Ouganda au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
